

Au troisième trimestre 2010, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue de 0,7 % en glissement trimestriel, après +1,4 % au trimestre précédent. En effet, malgré une légère hausse du nombre d'employeurs (+0,4 %), le volume horaire déclaré baisse de 0,9 %, semblant corriger la nette augmentation du trimestre précédent (+0,7 %). De plus, le taux de salaire horaire ralentit (+0,2 %, après +0,7 %), sous l'effet, notamment, du changement de calendrier de revalorisation du Smic. Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile décélère : +1,7 % après +3,1 % au deuxième trimestre 2010 et +2,6 % au premier trimestre 2010. Ce ralentissement concerne notamment l'emploi à domicile hors garde d'enfant (+1,3 % après +2,8 % au trimestre précédent) et, dans une moindre mesure, l'emploi de garde d'enfant à domicile, qui conserve un rythme soutenu (+4,8 % après +5,6 % au deuxième trimestre 2010).

L'activité des assistantes maternelles reste quant à elle toujours très dynamique. La masse salariale nette continue de croître fortement : +8,1 % en un an, après +8,7 % au deuxième trimestre et +8,2 % au premier trimestre 2010.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs reste soutenue, malgré un léger repli : +4,2 % en un an, après +5,2 % au deuxième trimestre et +4,7 % au premier trimestre 2010.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2010

Au troisième trimestre 2010, le nombre d'**employeurs de salariés à domicile** augmente légèrement par rapport au trimestre précédent (+0,4 %), après une hausse de 0,9 % au deuxième trimestre 2010. En revanche, le volume horaire déclaré connaît une baisse de 0,9 %, qui semble corriger la nette progression (+0,7 %) constatée au deuxième trimestre 2010. Ainsi, le nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur diminue de 1,3 %.

De plus, le salaire horaire moyen ralentit ce trimestre (+0,2 % après +0,7 % au deuxième trimestre 2010). Cette inflexion, notable au regard de l'habituelle stabilité de l'évolution du taux de salaire, reflète l'entrée en vigueur du nouveau calendrier de revalorisation du Smic, au même titre que l'accélération constatée au premier trimestre (+0,9 %). En effet, à compter de 2010, le Smic n'est plus augmenté au 1er juillet mais au 1er janvier de chaque année.

Au total, la masse salariale nette se contracte de 0,7 % (après +1,4 % le trimestre précédent) (*tableau 1 et graphique 1*).

Sur un an, le nombre d'employeurs augmente de 1,5 %, après +2,0 % au deuxième trimestre 2010 et +1,7 % au premier trimestre 2010 (*tableaux 1 et 2, et graphique 2*). L'évolution annuelle du volume horaire déclaré redevient quant à elle négative (-0,8 % après +0,1 % au trimestre précédent). Au total, le nombre d'heures moyen par employeur connaît encore une baisse sur un an (-2,3 % après -1,9 % le trimestre précédent) et la croissance de la masse salariale fléchit (+1,7 % en un an, après +3,1 % au deuxième trimestre et +2,6 % au premier trimestre 2010).

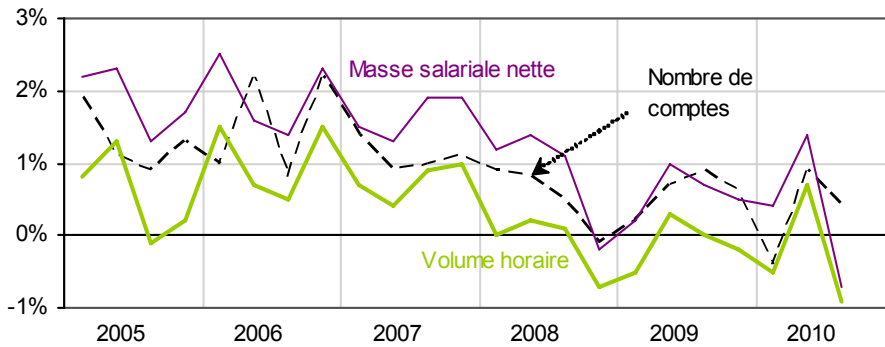
Ce ralentissement concerne principalement l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**. En effet, sur un an, la masse salariale nette progresse de 1,3 %, après +2,8 % au deuxième trimestre 2010 (*graphique 3 et tableau 2*), et le volume horaire déclaré diminue de 1,2 %, après -0,2 % le trimestre précédent. Quant au nombre d'employeurs, celui-ci augmente modérément : +1,3 % sur un an après +1,8 % au deuxième trimestre 2010.

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)

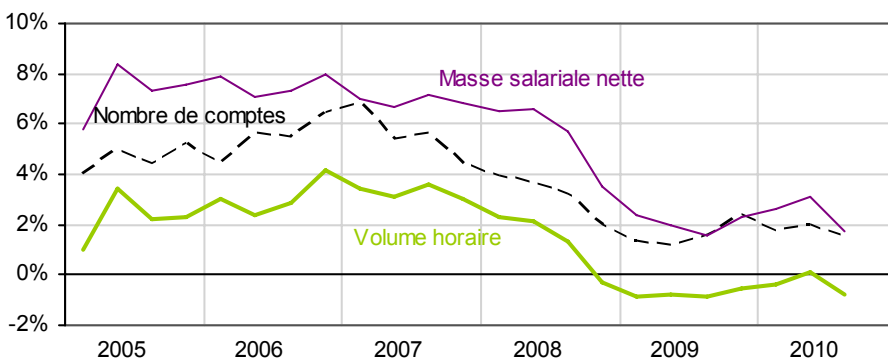
	Niveau 2010 T3	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) T3 2010	
		2009 T3	2009 T4	2010 T1	2010 T2	2010 T3		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 141	+0,9	+0,6	-0,4	+0,9	+0,4	+1,5
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	150,1	-0,0	-0,2	-0,5	+0,7	-0,9	-0,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 337,5	+0,7	+0,5	+0,4	+1,4	-0,7	+1,7
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	624,7	-0,2	-0,1	+0,9	+0,5	-1,0	+0,2
	Horaire déclaré moyen par employeur (2) / (1)	70,1	-0,9	-0,8	-0,0	-0,2	-1,3	-2,3
	Taux horaire (3) / (2)	8,9	+0,7	+0,7	+0,9	+0,7	+0,2	+2,5
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	866	+1,4	+0,6	+1,1	+1,5	+1,4	+4,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	858,4	+2,5	+0,6	+2,4	+2,9	+2,0	+8,1
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	991,1	+1,1	+0,0	+1,2	+1,3	+0,5	+3,1
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 996	+0,9	+0,6	+0,1	+1,0	+0,6	+2,3
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 199,1	+1,4	+0,3	+1,3	+2,0	+0,4	+4,2

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



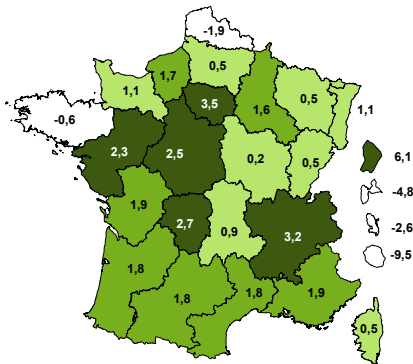
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au troisième trimestre 2010 (en %)

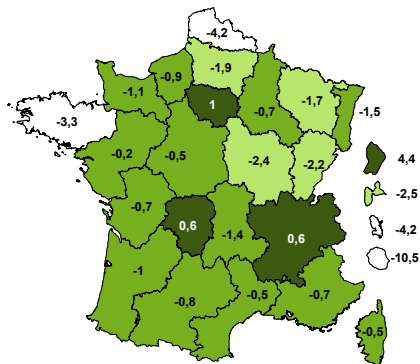
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : + 1,7 %



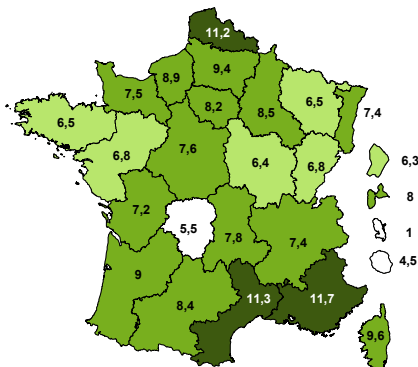
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 0,8 %



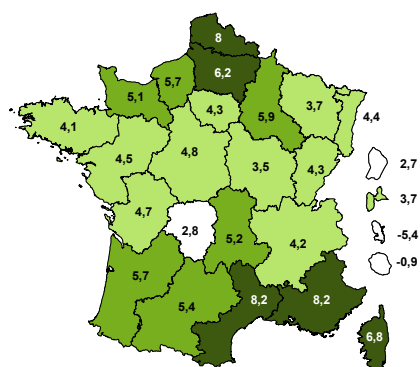
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 8,1 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 5,0 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, la masse salariale nette connaît également un ralentissement mais elle conserve un rythme soutenu (+ 4,8 % sur un an, après + 5,6 % au deuxième trimestre 2010). Cette augmentation est dynamisée par une forte croissance du nombre d'employeurs (+ 5,8 % après + 6,5 % au deuxième trimestre 2010).

L'activité des **assistantes maternelles** reste toujours très dynamique. Au troisième trimestre 2010, l'évolution du nombre d'employeurs se stabilise à + 4,8 % sur un an et celle du volume horaire à + 5 %. Ainsi, la masse salariale nette continue de croître fortement : + 8,1 % en un an après + 8,7 % au deuxième trimestre et + 8,2 % au premier trimestre 2010 (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, le nombre d'employeurs progresse de 2,3 % en un an au troisième trimestre 2010, après + 2,7 % le trimestre précédent. La croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs demeure élevée, malgré un ralentissement : + 4,2 % en un an après + 5,2 % au deuxième trimestre et + 4,7 % au premier trimestre 2010 (tableau 1).

Au troisième trimestre 2010, la croissance de l'emploi à domicile est modérée sur l'ensemble du territoire, hormis en Guyane, en Ile-de-France, en Rhône-Alpes et dans le Limousin, où la croissance annuelle de la masse salariale est supérieure à 2 % (carte a) et celle du volume horaire déclaré est positive (carte b).

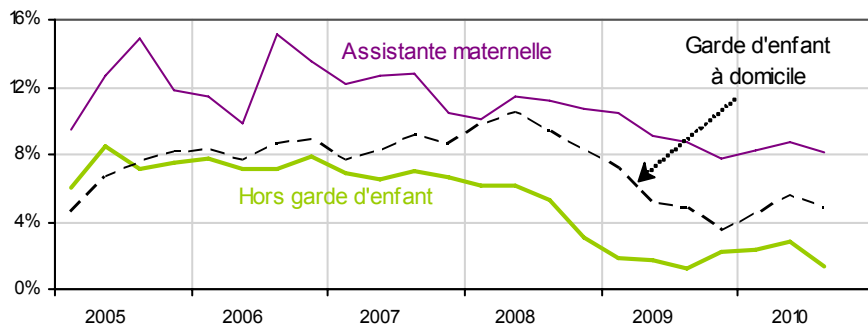
En revanche, l'activité reste en repli à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe, en Bretagne et dans le Nord-Pas-de-Calais, où la masse salariale nette baisse sur un an et les volumes horaires déclarés diminuent de plus de 3 %.

Concernant l'activité des assistantes maternelles, celle-ci reste dynamique sur l'ensemble de la France, hormis en Martinique et en Réunion où le volume horaire déclaré diminue (cartes c et d). Elle reste particulièrement forte dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais où la croissance de la masse salariale est supérieure à 11 % et celle des heures déclarées dépasse 8 %.

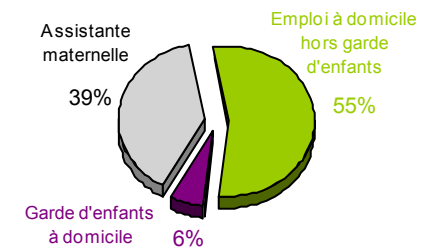
Benjamin Collin
Madeleine Vong

Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel de la masse salariale nette par catégorie d'employeur



Graphique 4 : Répartition de la masse salariale nette par catégorie d'employeur au 3^{ème} trimestre 2010



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2008	T1	1 977	135,7	1 140,5	74	16,5	122,3	2 051	152,3	1 263,2	772	251,8	684,6
	T2	1 992	136,0	1 155,4	75	16,7	125,8	2 067	152,6	1 281,1	783	258,3	709,9
	T3	2 000	136,1	1 167,2	76	16,8	128,0	2 076	152,8	1 295,1	796	263,2	730,5
	T4	1 996	134,9	1 162,7	77	16,9	129,6	2 074	151,8	1 292,2	798	263,1	742,2
		542,7	4 625,9		66,9	505,7		609,5	5 131,5		1 036,5	2 867,1	
2009	T1	2 000	133,8	1 162,5	79	17,0	131,1	2 078	151,0	1 294,1	805	265,7	756,3
	T2	2 013	134,4	1 174,7	79	17,1	132,2	2 092	151,4	1 306,7	815	270,1	774,8
	T3	2 029	134,3	1 181,4	81	17,2	134,1	2 110	151,4	1 315,3	827	276,7	794,5
	T4	2 041	134,1	1 188,1	82	17,1	134,0	2 123	151,1	1 321,8	832	274,3	799,4
		536,6	4 706,7		68,3	531,3		604,9	5 238,0		1 086,9	3 124,9	
2010	T1	2 031	133,0	1 190,1	83	17,2	136,9	2 114	150,4	1 327,6	841	277,5	818,3
	T2	2 049	134,1	1 207,3	85	17,4	139,6	2 134	151,5	1 346,8	854	283,8	842,0
	T3	2 055	132,7	1 197,2	86	17,5	140,5	2 141	150,1	1 337,5	866	290,6	858,4
Glissement trimestriel (en %)													
2008	T1	+0,8	-0,2	+1,1	+2,5	+0,9	+2,2	+0,9	-0,0	+1,2	+1,2	+0,2	+2,1
	T2	+0,7	+0,2	+1,3	+1,6	+1,4	+2,9	+0,8	+0,2	+1,4	+1,4	+2,6	+3,7
	T3	+0,4	+0,1	+1,0	+1,6	+0,6	+1,7	+0,5	+0,1	+1,1	+1,7	+1,9	+2,9
	T4	-0,2	-0,9	-0,4	+1,6	+0,9	+1,2	-0,1	-0,7	-0,2	+0,3	-0,0	+1,6
2009	T1	+0,2	-0,8	-0,0	+1,5	+0,6	+1,2	+0,2	-0,5	+0,2	+0,9	+1,0	+1,9
	T2	+0,7	+0,5	+1,0	+1,3	+0,1	+0,8	+0,7	+0,3	+1,0	+1,3	+1,7	+2,4
	T3	+0,8	-0,1	+0,6	+2,2	+0,6	+1,4	+0,9	-0,0	+0,7	+1,4	+2,5	+2,5
	T4	+0,6	-0,1	+0,6	+1,1	-0,6	-0,1	+0,6	-0,2	+0,5	+0,6	-0,9	+0,6
2010	T1	-0,5	-0,8	+0,2	+1,2	+1,1	+2,2	-0,4	-0,5	+0,4	+1,1	+1,1	+2,4
	T2	+0,9	+0,9	+1,4	+1,9	+1,1	+1,9	+0,9	+0,7	+1,4	+1,5	+2,3	+2,9
	T3	+0,3	-1,1	-0,8	+1,5	+0,3	+0,7	+0,4	-0,9	-0,7	+1,4	+2,4	+2,0
Glissement annuel (en %)													
2008	T1	+3,8	+1,9	+6,1	+6,8	+5,1	+9,7	+3,9	+2,3	+6,5	+4,5	+4,9	+10,1
	T2	+3,6	+1,8	+6,2	+6,7	+5,1	+10,5	+3,7	+2,1	+6,6	+4,7	+6,2	+11,5
	T3	+3,1	+1,0	+5,3	+6,9	+4,0	+9,4	+3,2	+1,3	+5,7	+5,0	+5,9	+11,2
	T4	+1,8	-0,8	+3,1	+7,5	+3,9	+8,3	+2,0	-0,3	+3,5	+4,6	+4,7	+10,7
2009	T1	+1,1	-1,4	+1,9	+6,5	+3,5	+7,2	+1,3	-0,9	+2,4	+4,3	+5,5	+10,5
	T2	+1,1	-1,2	+1,7	+6,1	+2,2	+5,1	+1,2	-0,8	+2,0	+4,2	+4,6	+9,1
	T3	+1,4	-1,3	+1,2	+6,7	+2,3	+4,8	+1,6	-0,9	+1,6	+3,9	+5,1	+8,8
	T4	+2,3	-0,6	+2,2	+6,2	+0,7	+3,4	+2,4	-0,5	+2,3	+4,2	+4,3	+7,7
2010	T1	+1,6	-0,6	+2,4	+5,8	+1,2	+4,4	+1,7	-0,4	+2,6	+4,5	+4,4	+8,2
	T2	+1,8	-0,2	+2,8	+6,5	+2,2	+5,6	+2,0	+0,1	+3,1	+4,7	+5,1	+8,7
	T3	+1,3	-1,2	+1,3	+5,8	+1,9	+4,8	+1,5	-0,8	+1,7	+4,8	+5,0	+8,1

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (cf. Acooss Stat n°115).

Champ

Le terme « particuliers employeurs » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.
- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.
- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. C'est le support

obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs, pour un basculement de la majorité des comptes gérés en Urssaf vers le Cesu d'ici fin 2009 (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Suivant la logique retenue dans le bilan 2009 (Acooss Stat n°115), deux champs sont privilégiés dans cette publication :

- 1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :
 - **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.
 - **les parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.
- 2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction

réalisée par l'Acooss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brut n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

L'horaire déclaré moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS).

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés des déclarations manquantes.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acooss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs en 2009 : un secteur en croissance malgré la crise », *Acooss Stat n°115*, décembre 2010.
- « Les particuliers employeurs au deuxième trimestre 2010 », *Acooss Stat n°111*, septembre 2010.